

Communiqué de presse du 1^{er} mai 2021

La France interdit le séjour des « Enfants de Tchernobyl » invités cet été

Après avoir tant espéré, nous réceptionnons une réponse définitive du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères transmise par le biais de sa représentation consulaire :

« En raison de la fermeture des frontières, seules certaines catégories de voyageurs sont autorisées à entrer sur le territoire français. Ces catégories sont indiquées dans l'attestation de déplacement international que vous pourrez trouver sur le site du ministère de l'Intérieur. De plus, depuis le 31 janvier, il est nécessaire de justifier d'un motif impérieux pour pouvoir entrer en France. Dans le cas présent, la situation de votre groupe ne fait malheureusement pas partie des catégories ni des motifs impérieux. Il ne sera donc pas possible pour le groupe de voyager en France. »

Notre déception est immense mais malheureusement la décision s'impose à nous aujourd'hui.

Plus de 35 ans après l'explosion du réacteur de Tchernobyl, la catastrophe sanitaire se poursuit. En relation avec des équipes scientifiques et médicales, l'association humanitaire alsacienne « Les Enfants de Tchernobyl » continue d'apporter les preuves de l'intérêt des séjours en France des enfants vivant dans les territoires contaminés.

L'association lance un appel aux dons pour financer de l'alimentation non contaminée à ces enfants privés de leurs vacances françaises. L'association étant reconnue de mission d'utilité publique, les dons et adhésions ouvrent le droit à une réduction de l'impôt sur les revenus de 66%.

Il est également possible de soutenir l'association en achetant tout au long de l'année les traditionnels œufs en bois peints d'Ukraine ou des produits dérivés par le biais de la boutique en ligne www.lesenfantsdetchernobyl.fr

Contact : Association LES ENFANTS DE TCHERNOBYL - 14 rue des Dahlias F-68740 ROGGENHOUSE (France)
lesenfantsdetchernobyl@gmail.com - www.lesenfantsdetchernobyl.fr